Au s.r Guiran

Copie.

A la Haije ce 5.me de Juillet 1688

1309.

Monsieur.

Si j'espere que vous connoissez si bien mon cœur que Vous n'aurez point de peine à me croire veritablement rejouy de ce qu'un si bon homme Lampade a tradedie et a jugé avec moy que son age requeroit du repos, et Le service du Prince un Conseill.r aussi vigoureux qu'il a esté autrefois, et vostre merite un employ où vous puissiez moyen de le signaler. A tout cela je ne dis que ce qui fut dit au Roy David en pareille occasion; quomodo fuit dominus cum domino meo Rege, sic sit cum Salomone. Je sçay bien, que ce que Vous me dites touchant mon cher Archimede, part aussi du mesme cœur que Vous avez toujours eu pour moy, et ne Vous mets point de complaindre là dessus, parce que je m'assure que Vous ne m'en faictes point, en me temoignant que vous prenez part en ce qui peut faire à ma satisfaction. Il est vray que j'ay eu de la peine à me priver de la conversation de ce precieux Enfant, où il y avoit tout à apprendre; mais il faut que le tendresse du cœur cede à la raison et aux interests de ce qu'on estime. Le Roy m'a faict demander ce garçon en des termes si debonnaires et si obligeans, que je n'ay pû ni dû m'en defendre, au jugement de tout le monde. Je vous prie d'assurer M.r et Mad.e Pers et Madame Ven Leyne mes de ma tres humble affection a leur service, et de toute l'entiere volonté,

Monsieur

Vostre tres humble et tres asseuré serviteur

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-2, p. 1309
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6571